



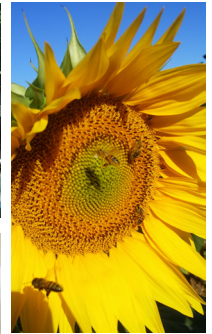
SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE

contact@snapiculture.fr

01 45 22 48 42

lundi au vendredi : 9h - 13h

mercredi : 9h - 13h / 13h45 - 17h45



LETTRE D'INFORMATION NEWSLETTER - NEUE BRIEFE

Février 2018

LE MOT DU PRÉSIDENT

À l'attention des Présidents et
membres du bureau des syndicats départementaux
affiliés au Syndicat National d'Apiculture

La nouvelle année s'annonce sous le signe du dynamisme !

Les stages de cours relatifs à la formation de formateurs ont commencé, et les premiers retours des participants sont extrêmement positifs, preuves que ces sessions de formation répondent à une demande croissante de besoin en formateurs compte tenu du succès rencontré par les ruchers-écoles.

Hélas, il n'a pas été possible d'accepter toutes les candidatures. Nous allons réfléchir, au bureau du SNA, à la possibilité de reconduire ces formations pour satisfaire le plus grand nombre.

L'année 2018 a débuté par la création de la nouvelle Interprofession InterApi.

Cette interprofession collectera ses fonds (cotisation volontaire obligatoire – CVO) uniquement auprès des apiculteurs professionnels dépassant un seuil de chiffres d'affaires qui reste à déterminer. Les apiculteurs de loisirs et petits producteurs ne seront pas concernés par ces prélèvements.

La création de cette Interprofession était devenue incontournable, au risque sinon de voir tous les budgets d'aides à la filière apicole qui transitent par FranceAgrimer être retirés.

En effet, depuis le discours de Rungis du Président Macron à la suite des États généraux de l'alimentation, le versement des subventions aux filières agricoles a été conditionné à la création d'un plan de filière pour toutes les branches, y compris pour l'apiculture. Ces plans de filières sont tous portés par les interprofessions.

Les syndicats apicoles n'ont pas eu le choix et ont dû se mettre d'accord pour construire ce nouvel outil. Après quelques réunions parfois passionnées !! nous sommes parvenus à un accord à l'unanimité des syndicats pour la rédaction de la feuille de route de cette interpro et à ses statuts. Il reste maintenant à définir les actions prioritaires pour la sauvegarde de notre filière apicole et des abeilles.

Bien que sollicité pour en prendre la présidence, j'ai dû décliner la proposition, en raison d'un trop plein de travail cette année avec l'organisation du Congrès de Rouen, la relance du SNA et la refonte globale de la revue *L'Abeille de France* qui nous apporte de

nombreux témoignages de satisfaction de la part des lecteurs et des annonceurs. J'ai cependant souhaité que le SNA soit présent au sein du Conseil exécutif et j'ai accepté, pour cette raison, le poste de Secrétaire.

Quelques mots sur le Congrès international d'Apiculture et d'Apithérapie de Rouen en Octobre 2018 : la liste des exposants s'allonge de jour en jour avec des réservations de surfaces d'expositions en progression de 20 à 50% par rapport au précédent congrès pour les entreprises les plus importantes du secteur apicole. Preuve manifeste de l'intérêt porté à cet événement et du dynamisme de la filière apicole.

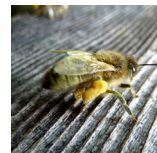
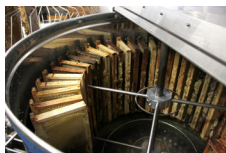
L'organisation de réunions groupées des syndicats affiliés au SNA par région m'a permis d'aller au plus près de vos structures et de faire la connaissance des représentants des équipes dirigeantes et surtout d'échanger sur vos points forts et points faibles. Ces réunions ont déjà eu lieu en régions Auvergne-Rhône-Alpes et en Occitanie, donnant lieu à chaque fois à des échanges très riches dans une ambiance chaleureuse et constructive. Deux autres réunions régionales sont programmées sur février, régions Grand-Est et Centre-Ouest. Le tour de France n'est pas encore fini et je mets tout en œuvre pour rendre visite à tous !

Quelques mots sur le dossier frelon asiatique, je tiens à remercier ici tous ceux d'entre-vous qui ont interpellé leur préfet, le résultat ne s'est pas fait attendre face aux remontées de toutes parts, le ministère de la Transition écologique a programmé une réunion en mars prochain en y invitant tous les services de l'État concernés. Le ministère de l'Agriculture, sans attendre ladite réunion, s'est immédiatement positionné en envoyant par internet moult documents pour dire qu'il n'y a surtout rien à faire... le combat continu.

Je vous donne rendez-vous le samedi 24 février à Paris pour notre assemblée générale en espérant vous y voir très nombreux !

Très cordialement,

Frank ALÉTRU
Président du Syndicat National d'Apiculture



NAISSANCE D'INTERAPI

Interprofession des produits de la ruche

Les organisations représentant la filière apicole se sont réunies en assemblée générale constitutive le 29 janvier pour créer InterApi – Interprofession des produits de la ruche, comme elles s'y étaient engagées à travers une charte signée en décembre dernier. Cette association a pour but la valorisation des produits de la ruche et des métiers de l'apiculture. Elle repose dans sa composition et dans la représentation de ses membres sur la règle de l'égalité entre les deux collèges de la production et de la commercialisation.

Les décisions devront être prises à l'unanimité des deux collèges.

InterApi – Interprofession des produits de la ruche, représentera les intérêts de la filière apicole auprès des instances publiques et des tiers.

Elle a entre autres pour objet le dialogue entre les maillons de la filière, la contribution à la résolution des problèmes de production des produits de la ruche, l'amélioration de la qualité et la traçabilité des produits de la ruche, l'amélioration de la connaissance, la transparence et l'information relative aux marchés pour une juste rémunération de l'ensemble des maillons de la filière, la promotion des produits de la ruche et la conclusion d'accords interprofessionnels.

Le conseil d'administration s'est réuni à l'issue de l'assemblée générale constitutive et a élu le comité exécutif. Sont élus : Eric Lelong, Président - Vincent Michaud, Vice-président, Frank Alétru, Secrétaire, Marc Duret, Trésorier, Joel Schiro et Bertrand Freslon, Membres.

En construisant son interprofession, la filière apicole s'inscrit pleinement dans les travaux des États Généraux de l'Alimentation et amorce l'élaboration de son plan de filière.

La conclusion d'un accord interprofessionnel (CVO) est une prochaine étape en vue de financer des actions qui répondent aux attentes des acteurs de la filière.

Aucun prélèvement de cotisation ne sera demandé aux apiculteurs de loisirs et petits producteurs.

Seuls les apiculteurs professionnels dépassant un chiffre d'affaires minimal seront concernés par la CVO qui sera calculée sur le chiffre d'affaires.

COLLÈGE PRODUCTION :

Les décisions se votent aux 2/3 des voix.

Aucun syndicat ne peut constituer à lui seul une minorité de blocage.

ADA France - Fédération nationale des Asso régionales de Développement de l'Apiculture (1 voix),

Confédération paysanne (2 voix),

Coordination rurale (2 voix),

FEDAPI - Fédération des coopératives Apicoles de France (1 voix),

FFAP - Fédération Française des Apiculteurs Professionnels (2 voix),

FNSEA - Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (2 voix),

GPGR - Groupement des Producteurs de Gelée Royale (1 voix consultative),

SNA - Syndicat National d'Apiculture (2 voix),

SPMF - Syndicat des Producteurs de Miel de France (2 voix),

UNAF - Union Nationale de l'Apiculture Française (2 voix).

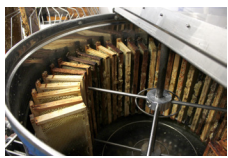
COLLÈGE COMMERCIALISATION :

Les décisions se prennent à l'unanimité.

FCD - Fédération du Commerce et de la Distribution,

SFM - Syndicat Français des Miels,

SNFGMA - Syndicat National des Fabricants et Grossistes en Matériels Apicoles.



INTERPROFESSION APICOLE

Charte d'engagement des acteurs de la filière apicole

L'ensemble des acteurs de la filière apicole se sont réunis le 18 décembre 2017.

Ils affirment leur volonté commune de constituer une interprofession apicole composée de deux collèges pour la production et la commercialisation, pour l'ensemble des produits de la ruche. Ils s'engagent au travers de cette charte auprès du Ministère de l'agriculture.

En préambule, l'interprofession se fixe pour ambition d'être :

- Un outil de représentation auprès des pouvoirs publics et autres institutions ;
- Un outil de développement de la production et d'encouragement à l'installation ;
- Un outil au service de la recherche-expérimentation : les résultats de la recherche doivent être publics et concrets pour le quotidien des opérateurs de la filière ;
- Un outil pour valoriser et défendre l'image des produits de la ruche.

Les trois axes de l'interprofession retenus sont les suivants :

AXE 1 : Contribuer activement à la résolution des problèmes de production des produits de la ruche

Objectif : Augmenter et améliorer la production apicole

- Œuvrer à un environnement favorable aux abeilles (transition agroécologique, lutte contre le changement climatique...);
- Contribuer au financement de la recherche concernant la santé de l'abeille (varroa, frelon...) et contribuer à la lutte sanitaire ;
- Recherche sur les propriétés nutritionnelles et l'écotoxicologie ;
- Renforcer les organisations à vocation technique et de développement : accompagnement technique, formation... ;
- Structurer le dialogue avec les autres filières agricoles (accompagnement aux démarches de progrès) : ressources mellifères saines et abondantes, impacts des pratiques agricoles... ;

AXE 2 : Qualité, traçabilité et promotion des produits de la ruche

Objectif : Améliorer la qualité et la traçabilité des produits de la ruche

- Suivi de la qualité des produits de la ruche (analyses, partenariat avec laboratoire(s) qualifié(s), approvisionnement en cires tracées et de qualité) ;

- Démarche qualité « miel français » (donner du sens aux produits français achetés par les consommateurs) ;
- Meilleure identification du producteur en vente directe ;
- Meilleure information au consommateur sur l'origine des produits de la ruche ;
- Lutte contre les fraudes : travail avec la DGCCRF ;
- Participation aux travaux de normalisation des produits de la ruche ;
- Assurer la promotion des produits de la ruche en lien avec les attentes sociétales.

AXE 3 : Structurer l'économie de la filière

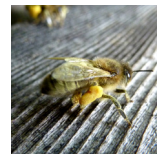
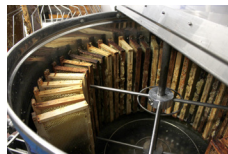
Objectif : Améliorer la connaissance, la transparence et la fluidité des marchés pour une juste rémunération de l'ensemble des maillons

- Développer des outils de connaissance de l'offre et de la demande dans des délais pertinents ;
- Organisation des marchés entre les maillons pour l'écoulement de la production française : contractualisation, régulation, stockage, segmentation du marché.

En conséquence, les acteurs de la filière apicole s'engagent à mettre en place les moyens pour déposer une demande de reconnaissance d'une interprofession apicole en début d'année 2018.

Cet engagement a été signé par les structures suivantes :

* ADA France - Fédération nationale des Associations régionales de Développement de l'Apiculture, Confédération paysanne, Coordination rurale, FCD - Fédération du Commerce et de la Distribution, FEDAPI - Fédération des coopératives apicoles de France, FFAP - Fédération Française des Apiculteurs Professionnels, FNSEA - Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, GPGR - Groupement des Producteurs de Gelée Royale, SFM - Syndicat français des miels, SNA - Syndicat National d'Apiculture, SNFGMA - Syndicat national des fabricants et grossistes en matériels apicoles, SPMF - Syndicat des Producteurs de Miel de France, UNAF - Union Nationale de l'Apiculture Française



JOURNÉE MONDIALE DE L'ABEILLE LE 20 MAI

Une date à retenir pour organiser
un événement apicole chez vous.



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Le 21 décembre, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'est félicitée de la décision de l'ONU de créer **une journée mondiale des abeilles, le 20 mai.**

Cette date a été retenue car elle correspond à l'anniversaire d'Anton Janša, le pionnier au 18^{ème} siècle, des techniques apicoles modernes dans sa Slovénie natale et rendit hommage à l'abeille pour « sa capacité à travailler dur tout en n'ayant besoin que de peu d'attention ».

En parallèle, l'Onu a annoncé que 2019 marquerait le début de la « décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale ». L'organisation souhaite ainsi « attirer davantage l'attention sur ceux qui produisent plus de 80% de la nourriture mondiale ».

DISTRIBUTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Le gouvernement veut une séparation claire
entre le conseil et la vente aux agriculteurs.

Le gouvernement vise, par ce moyen, une réduction des ventes et donc de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Certains agriculteurs de la FNSEA craignent une montée des prix et une distorsion de concurrence avec les autres pays européens non soumis à cette loi ; tandis que du côté de la Confédération paysanne on estime qu'il s'agit d'une décision logique mais elle reste dans le doute quant à sa réelle efficacité en matière de réduction des quantités commercialisées.

La Fédération du Négoce Agricole s'inquiète, elle, tant pour les coopératives que pour le Négoce et propose que soient facturés séparément le conseil et la vente, pour que les choses soient plus claires.

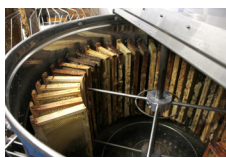
Pour les apiculteurs, cette séparation des deux activités prévue dans le projet de loi présenté au Conseil des ministres est une évidence. Tout comme pour les humains, ce n'est pas le pharmacien "vendeur de médicaments" qui fait l'ordonnance à ses clients !

FACE À L'AUGMENTATION CROISSANTE DES IMPORTATIONS DE MIEL,

le 24 janvier 2018, des députés ont déposé une proposition de loi à l'Assemblée nationale obligeant d'apposer l'origine des miels en cas de mélanges.

Cette loi, si elle est adoptée, sera mise en application à partir du 1^{er} janvier 2019 : l'indication de chaque pays d'origine serait obligatoire pour tous les miels originaires de plus d'un État membre ou de plus d'un pays tiers.

D'ici là, il est demandé au Gouvernement de remettre au Parlement une analyse des incidences possibles sur la filière et quels moyens mettre en oeuvre pour accentuer les contrôles.



GLYPHOSATE

Stéphane TRAVERT annonce :

« Nous allons essayer de sortir du glyphosate dans les trois ans »
Des propos bien moins nets que ceux du Président MACRON.

Sur le plateau de BFM-TV, le ministre de l'Agriculture, Stéphane TRAVERT, a indiqué dimanche que la France allait « essayer de sortir » du glyphosate dans les trois ans, alors qu'Emmanuel MACRON avait indiqué en fin d'année la suppression du glyphosate au terme des trois prochaines années, alors que le vote européen lui accordait encore 5 ans !

« Le président a rappelé que tant qu'il n'y a pas de substitution, il n'y a pas de suppression », a encore dit le ministre, faisant référence au discours de vœux du président au monde rural jeudi dernier. « Mais nous allons présenter à l'issue du salon de l'agriculture avec mes collègues Nicolas HULOT, Agnès BUZYN et Frédérique VIDAL le plan d'action pour sortir du glyphosate », a ajouté Stéphane TRAVERT, indiquant son souhait de « renforcer la recherche sur les impacts de santé et d'accompagner les agriculteurs ». Il souhaite le faire « à travers la formation, à travers le conseil » et essayer de trouver des dispositifs dans la PAC pour accompagner les paysans.

<http://agriculture.gouv.fr/la-reduction-de-lutilisation-des-produits-phytopharmaceutiques>

MALLETTE PÉDAGOGIQUE



Destinée aux formateurs des ruchers-écoles, cette mallette est constituée de supports pédagogiques prêts à l'emploi ou adaptables, coconstruite avec l'ensemble des acteurs de la filière.

Elle permet d'animer plus de 60h de formation et est composée de 9 modules dont certains se déclinent en une version théorique et pratique, pour les apiculteurs débutants.

<http://mallette-pedagogique.itsap.asso.fr>

BILAN MÉTÉOROLOGIQUE 2017

5^{ème} année la plus chaude en France
et particulièrement sèche

L'année 2017 a été la cinquième la plus chaude depuis 1900 et a en plus été particulièrement sèche, a indiqué mardi Météo-France, mettant en avant le caractère « remarquable » de cette association chaleur et sécheresse.

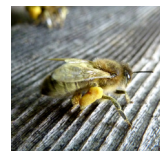
Températures élevées associées à un fort déficit de précipitations font de 2017, « à l'instar de 2003, 2011 et 2015, une des années associant de manière remarquable chaleur et sécheresse sur la période 1959-2017 », commente ainsi Météo-France dans son bilan climatique 2017.

La température moyenne annuelle de 13,4°C a dépassé la normale de 0,8°C, « plaçant 2017 au 5^{ème} rang des années les plus chaudes ». Février, mars et juin ont été « particulièrement chauds », avec des températures en moyenne plus de 2°C au-dessus des normales, et le printemps et l'été « ont même été les deuxièmes plus chauds jamais observés depuis 1900 ». Plusieurs épisodes de fortes chaleurs ont en particulier été observés pendant l'été. Une vague de chaleur « remarquable par sa précocité et son intensité » a ainsi touché tout le pays mi-juin, avec un 21 juin qui s'est avéré la journée la plus chaude de l'été (moyenne de 26,4°C). La Provence, la Côte d'Azur et la Corse ont subi une canicule fin juillet-début août, avec par exemple 43,1°C atteints le 5 août à Saint-Christol-lès-Alès (Gard).

La Corse a enregistré des pluies intenses et un enneigement record au cours de l'hiver 2016-2017 sur les reliefs.

2017 a aussi connu un fort déficit de précipitations sur une grande partie du pays « qui a dépassé 10%, plaçant 2017 parmi les années les plus sèches sur la période 1959-2017 », note Météo-France, qui souligne que ce déficit a dépassé 50% en avril et octobre.

Chaleur et déficit pluviométrique ont causé « une sécheresse des sols superficiels exceptionnelle » sur le Sud-Est et en Corse de mai à novembre. À titre d'illustration, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et sur le Gard, la pluviométrie cumulée entre mai et novembre a été la plus faible sur la période 1959-2017 avec un déficit moyen de plus de 60%.



SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE

JACHÈRES APICOLES

L'Europe inscrit les jachères mellifères aux SIE
avec un coefficient d'1,5

À l'occasion de la révision de la PAC, l'Europe a pris une mesure incitative en faveur des abeilles en intégrant les jachères apicoles aux SIE.

Les parlementaires européens, la Commission et le Conseil européen se sont penchés sur les conséquences pour les abeilles de la réduction sur certaines zones du territoire des ressources alimentaires. Ils ont inscrit les jachères mellifères et pollenifères ainsi que la mise en place d'inter-cultures mellifères dans la nouvelle PAC.

Les surfaces de jachères apicoles se verront attribuer un coefficient de 1,5 dans le calcul des surfaces d'intérêt écologique. Cette mesure est applicable dans les 28 États membres à compter du 1^{er} janvier 2018.

CONGRÈS DE ROUEN Octobre 2018



SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE



*L'Abeille
de France*

La liste des exposants s'allonge de jour en jour avec des réservations de surfaces d'expositions en progression de 20 à 50% par rapport au précédent congrès pour les entreprises les plus importantes du secteur apicole.

